



Ville de Créteil

Créteil, histoire d'une terre fertile

Parcs et Jardins en Fête
14 au 16 septembre 2018

Service Archives Documentation

La ville de Créteil est issue d'une longue tradition agricole remontant à des centaines d'années. Le plus ancien document conservé relatif à Créteil est un diplôme de l'an 900 par lequel l'empereur Charles le Simple confirme la donation de Grimoard, vicomte de Paris, à l'église Saint-Christophe.

Cette donation concerne le domaine du seigneur (correspondant aujourd'hui au 14-18 rue des Mèches) ainsi que 14 manses serviles (représentant au maximum 400 hectares) comprenant « terres cultivées et en friches, prés, vignes, bois, eau et leurs cours [...] ». Autant d'éléments caractéristiques du terroir cristolien.

Au cours du Moyen-Âge, le bourg cristolien s'articule autour de l'église (déjà dédiée à Saint-Christophe) et du cimetière. Viennent ensuite les hôtels de la Prévôté (siège de l'administration seigneuriale) et des fiefs laïcs (s'étendant le long de l'actuelle rue des Mèches).

Le village est entouré de murs à tourelles percés de portes (porte de Paris, porte de Brie etc.). A l'extérieur des murs, ce sont des cultures de céréales, des vignes et des vergers constitués en clos. Chaque parcelle de terrain porte un nom se rapportant au terroir cristolien : la Habette (du nom de son propriétaire Monsieur Habet), l'arpent carré (en raison de sa forme), la Lévrière (du nom des animaux qui la peuplent)...

Les maisons sont construites en bois et en pierre du pays (issues des carrières), et leurs toits en chaume. Certaines ont une enseigne : Etoiles, Image Saint-Martin, Plat d'étain etc.

Elles possèdent des dépendances (étables ou toits à porcs et volailles, celliers), une cour ou un jardin, un puits et des caves voûtées où sont stockés les muids (tonneaux) contenant le vin du terroir.

Car Créteil est longtemps resté une terre viticole, dont le vin claret faisait la renommée.

En témoignent les armoiries données à la ville en 1901. A l'époque, 1 hectare de la ville est encore en vigne.

Armoiries de la Ville de Créteil



4D1, Archives municipales



Héraldique* : « blason d'azur à la fasce ondée d'argent (représentant la Marne), accompagné d'une croix pattée d'or chargée d'un œil rayonnant (souvenir des anciennes seigneuries ecclésiastiques) et d'une grappe de raisin.

L'écu est surmonté d'une couronne murale (figurant les anciennes murailles) et porte en cimier une masse d'armes (Chapitre de Notre-Dame).

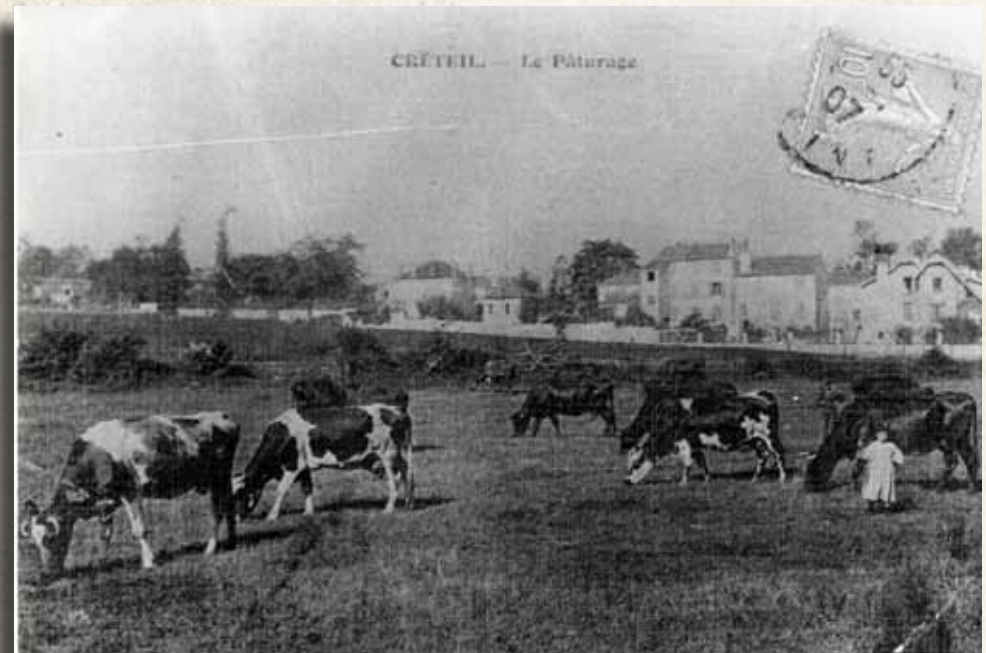
La devise « Labore Fideque », signifiant « par le travail et par la foi » est celle que l'Archevêque de Paris avait fait graver au-dessus de la grande porte du Château des Mèches »

* « Images de Créteil » Madeleine JURGENS, Les Amis de Créteil

Pendant des centaines d'années,
chaque cristolien avait son propre terrain sur lequel il plantait ses ceps.
Les laboureurs soignaient les vignes des parisiens absents
qu'ils cultivaient en tant que « vignes bourgeoises ».
De plus en plus, des pressoirs particuliers font leur apparition dans les maisons.
Dans les plaines autour du bourg,
les troupeaux du village broutaient ainsi que quelques moutons.



Le pâturage vers 1900
1Fi482, Archives municipales

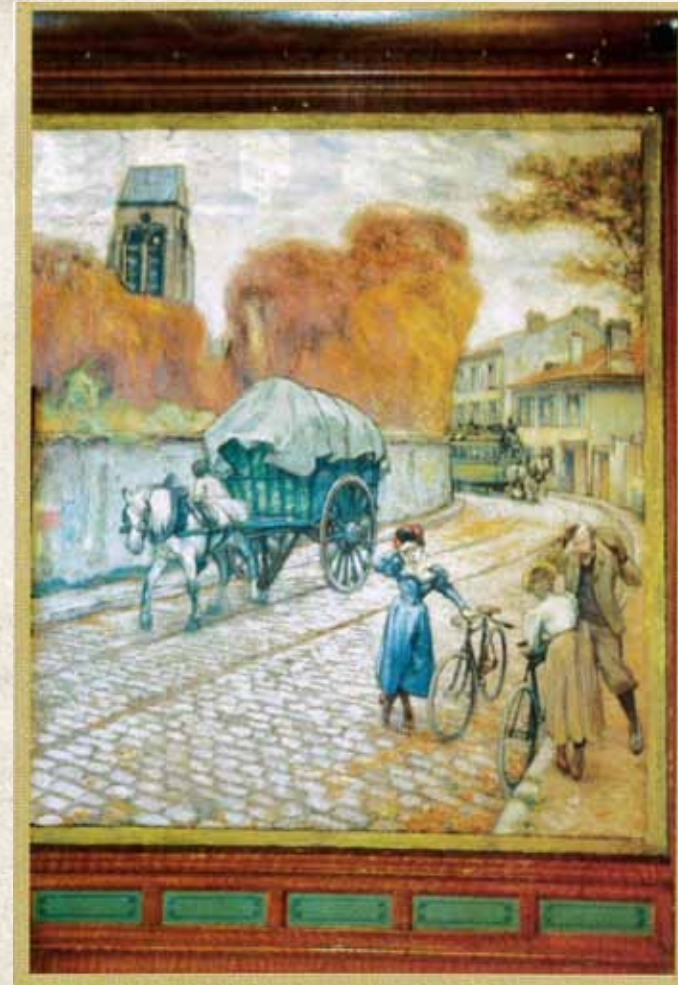


Crèteil, Bords de Marne, ferme dans la prairie
Vers 1900, Geneanet.org, Licence Créative Commons

En 1745, quelques années avant la Révolution, on dénombre 111 feux (foyers) dans le bourg cristolien. Cela équivaut à environ 450 habitants. Le village compte alors 36 vignerons et 8 laboureurs-fermiers parmi d'autres professions.

En 1880, le registre des statistiques agricoles dresse un panorama de l'activité du village.

Parmi les cultures recensées, on trouve : de la vigne (70 ha), du froment (209 ha), de l'avoine (175 ha), du seigle (118 ha), de l'orge (16 ha) et des betteraves à sucre et fourrages (35 ha).



« La plaine de Mesly » et « La rue de Paris » vers 1900
Toiles marouflées d'Eugène SIMAS, Maison du Combattant
Vivre Ensemble n°241, avril 2004.

TABLEAU B (A remplir par les Profils).

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Revised by the author
in 22 April 1973.

STATISTIQUE AGRICOLE.

Reenseignements divers sur la RÉCOLTE de 1874.

1° — PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES (1).

DESIGNATION DES ARTICLES.		NOMBRE d'articles unités	QUANTITE en sacques ou boîtes, par boîtes.	PRODUIT MOYEN par boîtes		POUR MOYEN	
				en grains.	en paille.	en l'unité de grains.	en l'unité de paille.
D'Orléans	Frequent	209	3	18	68	18	5
	Midi						
	Single	118	2, 50	12	55	10	5, 50
	Org.	16	4, 50	13	20	10	2, 50
	Barrois						
	Midi et Midi.						
	Avenir	27	5, 50	42	37	10	4
D'Evreux	Légères sacs						
	Evreux de l'org.			10	12	10	10
	Châtillon						
D'Evreux	Bellereux à grains et frangines.	32	7	10	30	30	2, 50
	Tel.						
	Roche.						
	Gran.						

(1) Les chiffres de la colonne NOMBRE des articles par les Prêtres ou Bureau des administrations. On ne peut s'y tromper les renseignements relatifs à la paille.

F — PRODUITS INDUSTRIELS RÉSULTANT DE LA RÉCOLTE.

1° PLANTES TEXTILES.				
	NOMBRE D'ESPAGNES cubites.	QUANTITÉ de sauteurs par toison.	PONDRE MOYEN N° sauteurs et sauteurs.	PREMIER MOYEN des sauteurs, sauteurs de l'année.
Chèvres.....		sauteurs.	sauteurs sauteurs	N. N.
Lis.....				

Yala la notte in Vapore.

PRODUITS INDUSTRIELS (Suite).

P. CULTURED OLEAGINOUSES (PRODUCTION DE L'HUILE)

[illegible]

Dr. VIGGERS

Emballage soigné,	10	Intérieur
Produit soigné par l'artisan,	2	Intérieur
Prix moyen de l'habillage,	40	D.

4. **STRUCTURE**

Quantité de grains sèches en solution	200
Prix moyen d'une once de grains	10
Produit moyen, en solution, d'une once de grains	100
Prix moyen d'un kilogr. de sucre	10

9° PRODUCTION DU NEVE, ET DE LA CHIL.

		OUTREMER DES PAYS OU TERRITOIRES	PRODUCTIONS ANNUelles L'ensemble	PRIX MOYEN Au Kilogramme
Mali				
Cher				

(2) Căci singurii noi, singurii care se ocupă de treburile noastre, (fiind în aceeași poziție)

3° — ANIMAUX DE FERME.

1° EXISTENCES AU 31 DÉCEMBRE 1971

Cherries		21/8
Mulberries		1/2
Apples		2/3
Eggs	Boiled and seasoned	3/8
	Various & gizzards	3/8
	Yolks	1/8
	White of eggs	1/8
Oranges		1/8
	Boiled and seasoned	1/8
Pears		1/8
Capers		1/8

• PRODUCTS FROM ANIMALS.

Production totale du LAINE pendant l'année.....	1800	Etage
Prix moyen d'un quintal de laine au net.....	160	Etage
Production totale du LAIN pendant l'année.....	0	Etage
Prix moyen d'un quintal de laine.....	0	Etage

Notes: 1. The selected year 1999 is representative.

Scritto per nome. Radice. Su-Soccorso 4. *Primo*



Registre des statistiques agricoles, année 1880
3F1, Archives municipales

On dénombre également : 950 moutons, 215 chevaux, 42 chèvres, 30 vaches et 20 cochons.
La production de laine atteint alors 1800 kg.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

STATISTIQUE AGRICOLE ANNUELLE

ET
PLAN DÉPARTEMENTAL DE RAVITAILLEMENT.

RÉGOLTES DE L'ANNÉE 1910.

QUESTIONNAIRE (N°)

à envoyer avant le **25 novembre**
à la sous-préfecture ou à la préfecture pour l'arrondissement chef-lieu.

**RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE LA SUPERFICIE
DES DIFFÉRENTES PARTIES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

Superficie des terres exploitées (en culture, en jachère, en prairie artificielle ou en parties temporaires)		
— des prés naturels	0	550 hectares
— des herpages	0	
— des pâturages et des pacages	0	
— des vignes	0	
— des cultures maraîchères	110	
— des cultures diverses sans dénomination et diverses (aromates, safran, saubas, arbutus, etc.)	15	
— des bois et taillis (n)	0	
— des landes et des terres incultes	0	
— de terrains non compris dans les catégories ci-dessus	407	
TOTAL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE		1150 hectares

Avis important. — Lorsque vos terres exploitables agricoles ne sont pas ou presque toutes en même temps arables ou destinées à produire des céréales, il est nécessaire d'indiquer la destination de ces terres pendant les périodes où elles ne sont pas utilisées pour la production de céréales. Les renseignements relatifs aux différentes parties du territoire de la commune se trouvent sur la carte annexée au questionnaire et doivent être envoyés avec celui-ci.

A. PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES.

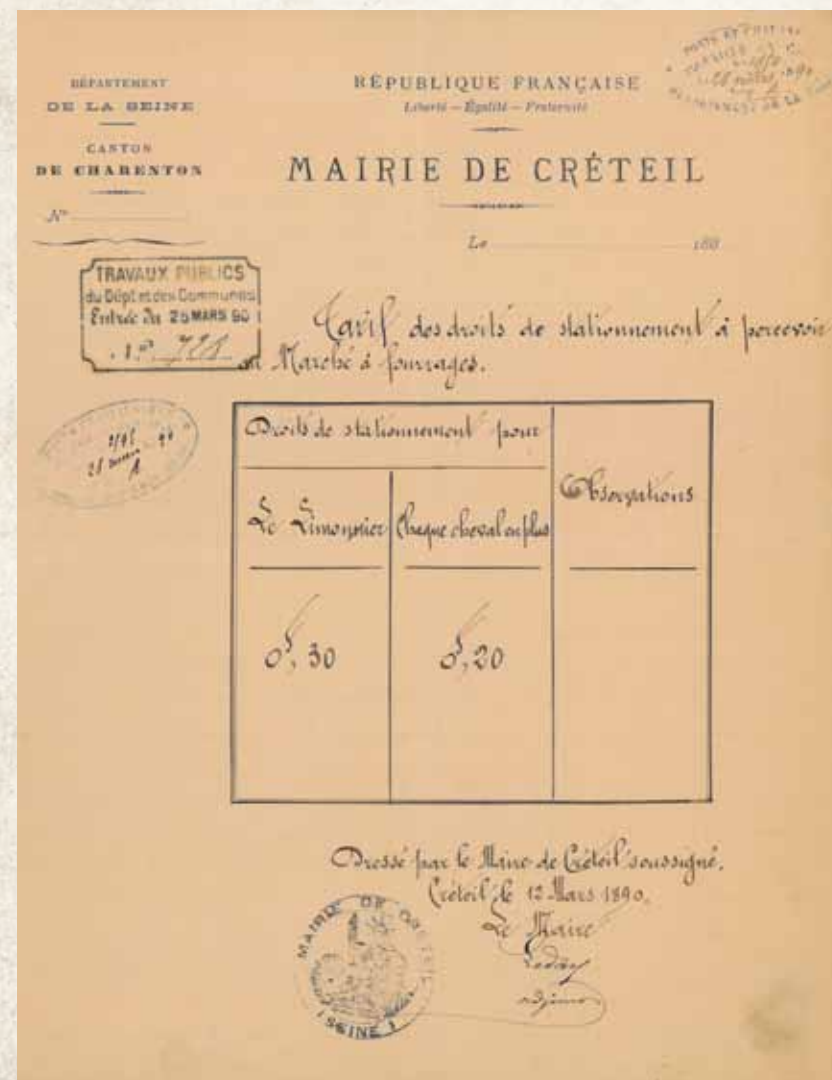
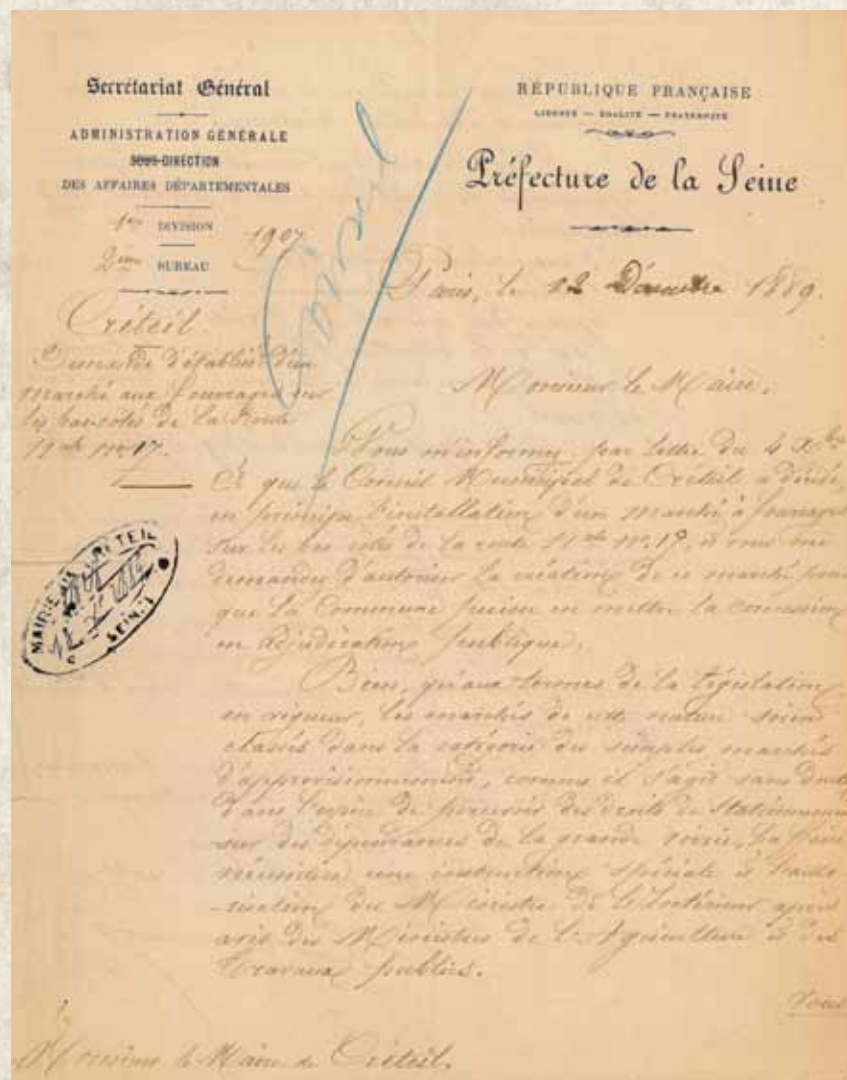
DÉNOMINATION des récoltes.	SUPERFICIE hectares.	DÉNOMINATION des récoltes.	SUPERFICIE hectares.	DÉNOMINATION des récoltes.	SUPERFICIE hectares.
Blé, froment (n)	150	Céréales (grains)	0	Batilles et autres légumes	0
Mais	0	Légumes secs	0	Choux fourragers	0
Seigle	60	Pois (grains)	0	Telari	0
Oignons (n)	4	Fèves (grains)	0	Bouillottes	0
Sarrasin (grains)	0	Féveroles (grains)	0	Cafes	0
Avoine (n)	150	Paroisses de terre (sans distinction, quelle que soit leur destination)	50	Sauces	0
Mouton (grains)	0	Topinambours	0	Orfèvres	0
Miel	0	à sucre	0	Chamotte	0
Haricots verts	0	de distillation	0	Lins	0
Pain, pain sec, etc.	0	Surgrasses	45		
Légumes frais	0				

(N°) Consigner dans cette catégorie les parties d'exploitations dont la superficie est inférieure à celle des champs de blé.
(N°) Indiquer la superficie des semenciers d'élevage et de pâturage, des cultures de légumes, des cultures maraîchères, des cultures de fruits, etc.

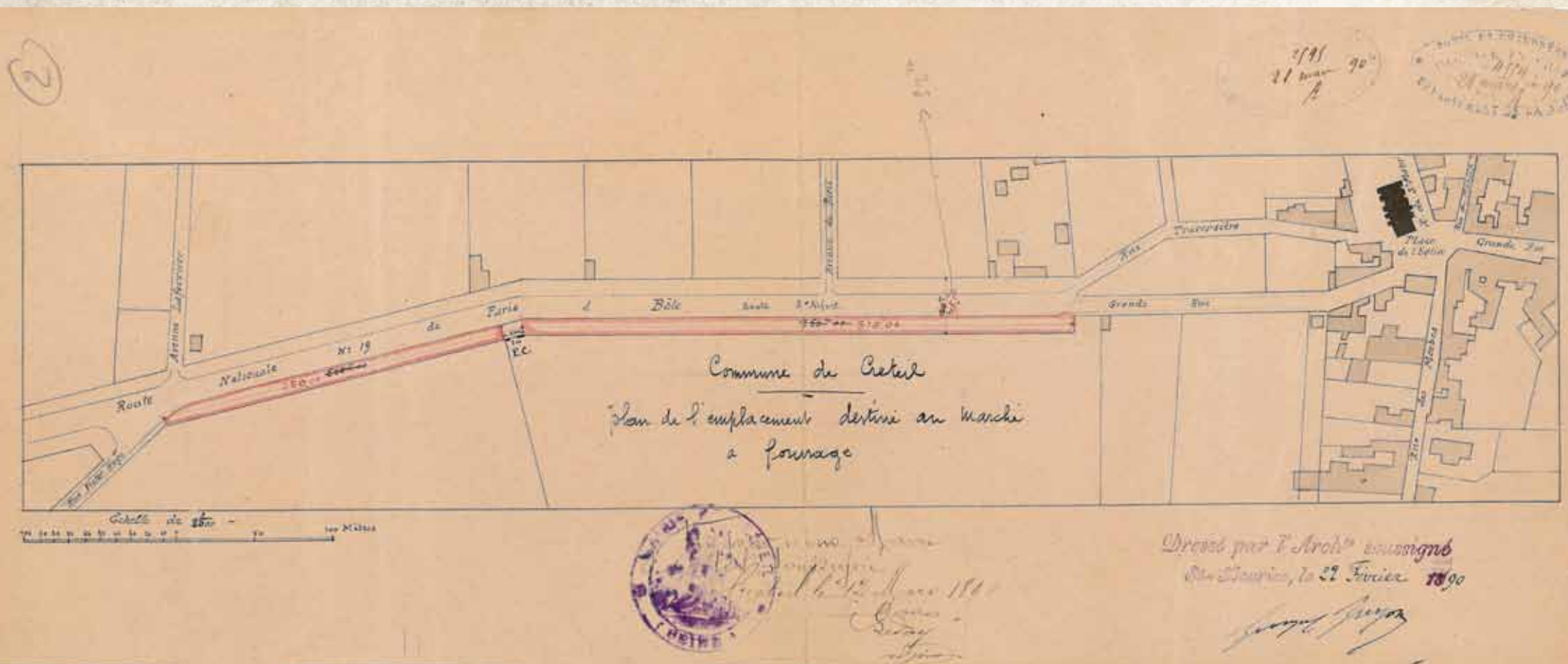
(A) Statistique agricole annuelle. (Modèle n° 1.)

Registre des statistiques agricoles, année 1910
3F1, Archives municipales

L'accroissement de la production agricole et du nombre d'animaux dans les fermes cristoliennes incite à la création d'activités liées sur le territoire cristolien. C'est ainsi que fin 1899, le conseil municipal décide d'installer un marché aux fourrages près de l'église. Pour cela, le maire de l'époque, H. GEFFROY, sollicite par courrier l'accord de la Préfecture de la Seine.



Le marché est établi le long de la Route Nationale 19,
à l'emplacement de l'actuelle rue de Paris.
Le tarif d'un emplacement est fixé à 30 cts de francs pour le limonier
et 20 cts de francs pour la charrette à bras.

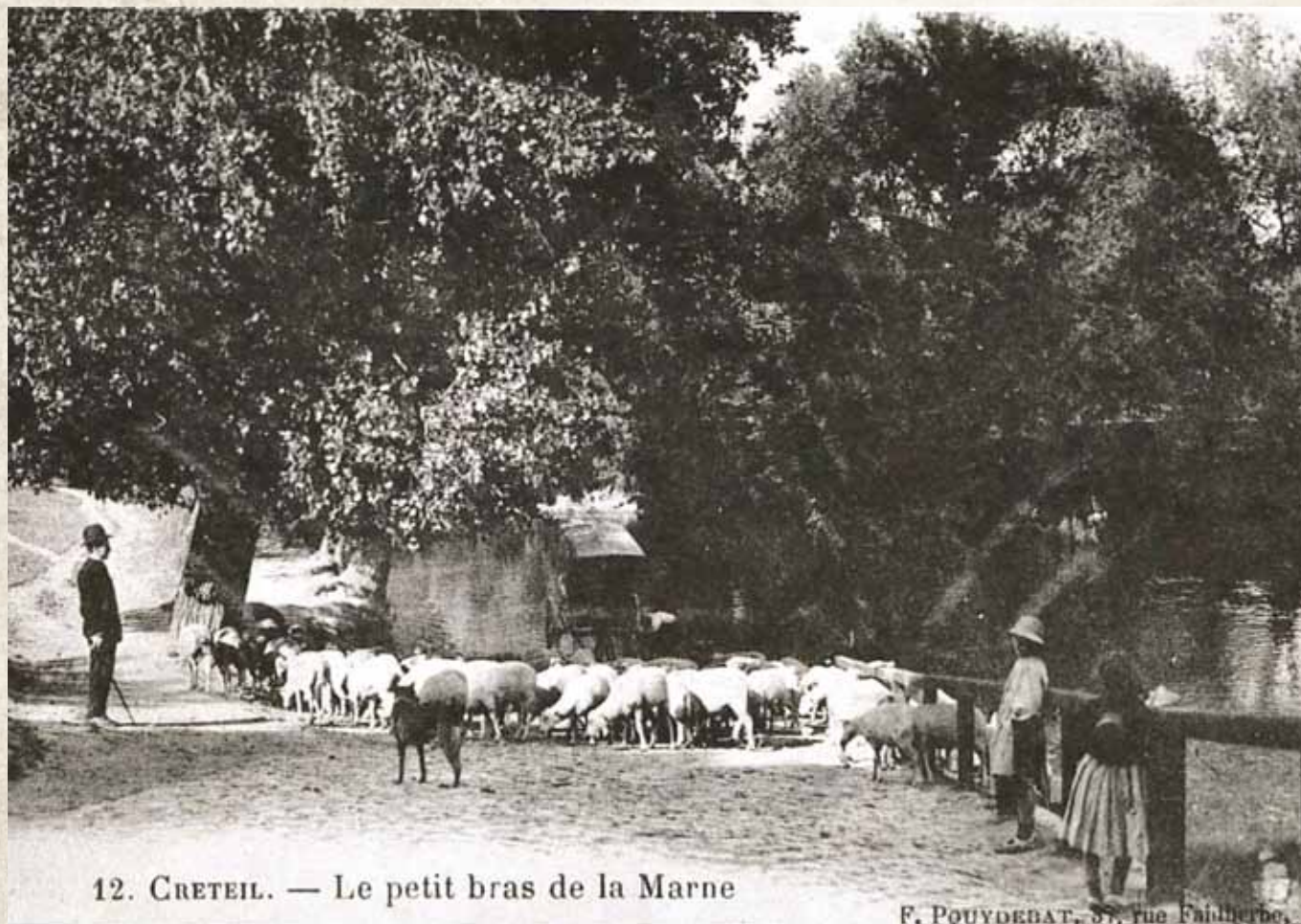


Plan de l'emplacement du marché à fourrages
4F1, Archives municipales

Des pensions pour chevaux ou des abreuvoirs font également leur apparition, notamment sur les îles et les bords de Marne.



*Abreuvoir en bord de Marne,
2Fi181 /*



*« Créteil... Mon village ! », André DREUX, Société d'histoire
et d'archéologie « Le Vieux Saint-Maur »*



Herbages Sainte-Catherine, pension de chevaux
2Fi240, Archives municipales

L'essor des cultures maraichères et l'accroissement de la population à Créteil incite la municipalité à se doter d'un marché de détail.

Après plusieurs projets abandonnés au cours du XIX^e siècle, la concession du nouveau marché est accordée à M. PENARD le 20 septembre 1880.

Marché de Créteil
Traité de gré à gré
Entre les Soussignés M. M.
Octave du Mesnil, chevalier de la légion d'honneur, Maire de la Commune de Créteil, agissant en sa seule qualité, mais sous la réserve de l'adhésion du Conseil Municipal et de l'approbation de l'autorité supérieure.

Une part
Et Louis Eugène Penard, Entrepreneur de marchés, demeurant à Charenton-le-Pont, rue Neuve des Carrières N° 32.

L'autre part
Il a été convenu par écrit ce qui suit :
M. Penard s'engage à établir un marché aux comestibles et autres marchandises, les Dimanche et Lundi de chaque semaine, à commencer sur la place de la Fête, à l'endroit qui lui sera désigné par M. le Maire, et à cet effet le terrain nécessaire sera cédé à titre de location à M. Penard pour neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir un mois après l'autorisation de ce marché, gager qu'il va être définitif (Une somme sera versée par le Concessionnaire).
M. Penard aura à placer à ses frais, réparer et peindre sur la place du marché, la quantité nécessaire de tables et d'abris en bois ou en fer (métal peint), pour couvrir et abriter le matériel des marchands.

Autres notes :
L'ingénieur de la Commune de Créteil, qui a fait le plan du marché, a été nommé à la Mairie le 29 Mars 1880.
Le Maire de la Commune de Créteil, qui a fait le plan du marché, a été nommé à la Mairie le 29 Mars 1880.
Le Maire de la Commune de Créteil, qui a fait le plan du marché, a été nommé à la Mairie le 29 Mars 1880.

Ces abris et ces tables seront de construction en bon état pendant tout le cours du bail par M. Penard et restant sa propriété; mais à la fin du bail, le matériel du marché sera remis, sans frais, par la Commune au nouveau locataire, à titre d'apports respectivement choisis par les parties intéressées, et le prix en sera payé à M. Penard, avant la prise de possession dudit matériel.

M. Penard aura aussi à sa charge le balayage du marché.

Enfin pour rembourser M. Penard des charges et risques de toutes sortes et de tous impôts, il jouira du marché pendant les dix premières années sans payer aucune redevance à la Commune, et aura le droit de percevoir :

De plus
1° Pour chaque abri de deux mètres carrés environnant centimes en 0.50
2° Pour chaque table vingt centimes en 0.20
3° Pour chaque store de deux mètres de long environnant centimes de large, quinze centimes en 0.15
Les stores seront facultatifs tant pour le placement que pour les marchandises, mais il sera interdit à tout étranger et marchand, de fournir ou d'apporter des abris et des tables, et l'entrepreneur se réservera le droit pour lui seul.

Dans le cas où le concessionnaire autoriserait des marchands à s'installer sur la place ou dehors des abris, il aura le droit de percevoir dix centimes par mètre superficiel.

Pendant les trois premières années M. Penard devra

payer à la Commune, une redevance annuelle, de cinq francs par abri occupé.

Une convention expresse entre les parties, M. Penard et M. le Maire de la Commune de Créteil, dans le cours des trois premières années du bail de réviser ce bail s'il lui était démontré que le marché ne peut réussir; dans ce cas il s'engage à en sortir deux mois à l'avance les autorités de la Commune afin qu'elles puissent, si bon leur semble, remplacer M. Penard ou continuer le même marché à leurs risques et périls; dans ces deux cas la Commune aura toujours le droit de percevoir le matériel monté par M. Penard à titre d'apports respectivement choisis, et le prix sera payé à ce dernier avant la prise de possession dudit matériel, mais dans le cas contraire M. Penard reprendra son matériel.

Les frais de timbre, d'enregistrement et autres auxquels le présent bail pourra donner lieu, sont supportés par le Concessionnaire.

Pour l'exécution des présentes, les parties ont élu domicile savoir :

M. le Maire à la Mairie de Créteil
M. Penard en sa demeure à Charenton-le-Pont double à Créteil, le vingt deux Mars mil huit cent quatre vingt quatre.

Approuvé l'autorité municipale le 20 septembre 1880.

Le Maire de la Commune de Créteil, J. Cassard

Désormais le marché sera fixe et le 27 février 1881, il est décidé de l'installer sur une parcelle de 4 476 m² située à l'angle de la rue des Ottats (actuelle rue Robert Legeay) et de la rue des Ecoles. La construction du marché couvert est confiée à M. FRANC qui choisit de le réaliser en poutrelles d'acier. Le marché fait alors 30 mètres de long sur 13 mètres de large.



Affiche, 1920
4F1, Archives municipales



Le marché vers 1900
1Fi397, Archives municipales

En 1924, M. CORDONNIER, alors concessionnaire du marché, propose de l'agrandir.
Le 16 novembre, ses plans et devis sont acceptés : la surface du marché est doublée
via la construction d'une seconde nef identique à la première.
A la jonction des charpentes figurent les armoiries de la Ville.

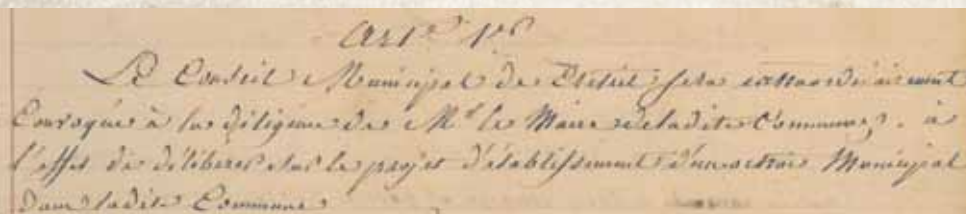


*Marché du centre et rue des Ecoles en 1972
1Fi311, Archives municipales*

A l'époque de la création du marché, les marchandises entrant sur le territoire de la commune de Créteil étaient soumises à l'octroi. On nommait « octroi » la taxe qui était perçue à l'entrée des villes sur certaines denrées, et par extension, le lieu dans lequel avait lieu le paiement.

Un premier octroi, dit « de banlieue », est instauré à Créteil (et aux autres communes des arrondissements de Sceaux et Saint-Denis) par l'ordonnance du 17 juin 1817 prise par Louis XVIII. Cet octroi royal concernait exclusivement les « eaux de vie, esprits et liqueurs ». Le roi, pour apaiser le mécontentement des communes taxées, leur reverse la moitié des sommes perçues en fonction de leur nombre d'habitants. L'argent rétribué à la commune de Créteil permet au maire d'acheter, en 1823, les allées de la commune (actuelle avenue de la République).

Alors que les caisses de la commune sont en déficit, le maire M. de JOLY y voit une opportunité le combler. Il demande donc en 1824 à instaurer un octroi, cette fois-ci municipal, portant sur les boissons alcoolisées vendues dans la commune. Les tarifs de l'octroi sont alors fixés à : 0,85 francs par hectolitre de vin en bouteille et 3 francs par hectolitre d'eaux de vie ou spiritueux.



Extrait de la délibération du conseil municipal du 26 septembre 1824
1D3, Archives municipales

Le 23 septembre 1825, le roi Charles X rend l'ordonnance qui fixe définitivement l'établissement de l'octroi à l'entrée de la commune, ce qui permet à M. de JOLY de nommer un percepteur des contributions de la commune et de faire installer les nombreux panneaux avertissant de l'existence de l'octroi à l'entrée de la ville.

Le 20 novembre 1825, l'octroi municipal est mis en service. L'annonce est faite aux habitants par affichage et oralement, comme le précise M. de JOLY lui-même : « J'ai fait publier et lire dans toutes les places et carrefours de la commune, par le tambour assisté des deux gardes champêtres, l'ordonnance du 23 septembre dernier ».

L'octroi se révèle vite très rentable. Au bout de 8 mois, le conseil municipal estime que son produit « paraît infiniment supérieur à l'évaluation pressentie qui en avait été faite ». Après un an d'existence, « la recette s'élevait à la somme de 3 465 francs et 30 centimes ».

La ville, souhaitant installer une pompe à incendie, décide « l'achat de la pompe et autres accessoires [...] en prélèvement qui sera fait jusqu'à concurrence de 500 francs par année [...] et en continuant les années suivantes jusqu'à l'entier paiement, sur les fonds provenant de l'octroi. »

Extrait de la délibération du conseil municipal du 30 juillet 1826
1D3, Archives municipales

Vers 1910, l'octroi continue de faire recette. Son produit annuel moyen atteint plus de 13 000 francs nets. Le bureau de perception est alors installé au n°48 de la Grande rue (actuelle rue du Général Leclerc). On peut d'ailleurs toujours observer, sur le linteau de cette porte, la présence d'un blason sur lequel figurent 3 fleurs de lys surmontées d'une couronne. Avant 1830, ce signe désignait les établissements royaux comme l'était à l'époque l'octroi de Créteil.



Porte et linteau, 48 rue du Général Leclerc, 3 juillet 2018
Archives municipales



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MAIRIE DE CRÉTEIL

État des recettes et dépenses de l'octroi communal effectuées pendant les années 1909-1910-1911.

Années	Produit des Taxes			Frais de Recette		Observations
	Principales	Spéciales	Revenus	Recettes	Produit net	
1909	815.92	6229.27	15405.18	1895.08	13510.10	
1910	8378.22	6038.70	15047.03	1767.11	13280.92	
1911	9045.00	5187.50	14232.50	1816.10	12416.40	
Totaux:	25538.14	17455.47	40785.11	5478.29	35306.82	
Indemnité:		47245.18			47245.18	

Produit net des taxes: 35306.82
Recettes: 12416.40
Net: 22890.42

Certifié véritable le présent état dressé le 25 juillet 1911
Par: [Signature]
Le Préfet de la Seine: [Signature]

ARCHIVES
VILLE DE CRÉTEIL

2L2
Archives municipales

5c
REPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES

VELOS
AUBERGE
PORTE BRIE
en 1780

RESTAURANT
Café

6.1. **AUBERGE de la PORTE de BRIE** (fondée en 1780) - M^{me} MARTY - CRÉTEIL (Seine)

La première guerre mondiale a pour conséquence d'affaiblir les finances de la ville.

Le conseil municipal se tourne à nouveau vers l'octroi et le 28 janvier 1917, il demande « l'application d'un nouveau tarif portant extension des taxes sur les comestibles, combustibles, fourrages, matériaux et divers objets ».

Voici la liste et les tarifs correspondant à ces nouvelles perceptions :

— 21 —

Il est arrêté par le conseil municipal, en vertu de son droit de police, que les tarifs ci-dessous seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 1917, en remplacement des tarifs en vigueur.

Art. 1^{er}.

Il est arrêté par le conseil municipal, en vertu de son droit de police, que les tarifs ci-dessous seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 1917, en remplacement des tarifs en vigueur.

TARIF.

CHAPITRE ou SECTION	OBJETS ou MARCHANDISES	QUANTITÉ ou Poids	UNITÉ ou Mesure	DESCRIPTION
MARCHANDISES	Blé, seigle, orge, avoine, etc.	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de blé	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de seigle	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'orge	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'avoine	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de maïs	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de sarrasin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de lin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de fèves	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de pois	100 kg	100 kg	100 kg
COMBUSTIBLES	Charbon de bois	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de terre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de pierre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de lignite	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de tourbe	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de schiste	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de houille	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de coke	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de briquet	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de paille	100 kg	100 kg	100 kg
FOURRAGES	Foin	100 kg	100 kg	100 kg
	Paille	100 kg	100 kg	100 kg
	Strou	100 kg	100 kg	100 kg
	Herminette	100 kg	100 kg	100 kg
	Trèfle	100 kg	100 kg	100 kg
	Lucerne	100 kg	100 kg	100 kg
	Ray	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
MATERIALS	Grès	100 kg	100 kg	100 kg
	Sable	100 kg	100 kg	100 kg
	Cailloux	100 kg	100 kg	100 kg
	Gravier	100 kg	100 kg	100 kg
	Granit	100 kg	100 kg	100 kg
	Marbre	100 kg	100 kg	100 kg
	Plâtre	100 kg	100 kg	100 kg
	Ciment	100 kg	100 kg	100 kg
	Brique	100 kg	100 kg	100 kg
	Pierre	100 kg	100 kg	100 kg

— 22 —

Suite du Tarif.

CHAPITRE ou SECTION	OBJETS ou MARCHANDISES	QUANTITÉ ou Poids	UNITÉ ou Mesure	DESCRIPTION
MARCHANDISES	Blé, seigle, orge, avoine, etc.	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de blé	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de seigle	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'orge	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'avoine	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de maïs	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de sarrasin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de lin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de fèves	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de pois	100 kg	100 kg	100 kg
COMBUSTIBLES	Charbon de bois	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de terre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de pierre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de lignite	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de tourbe	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de schiste	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de houille	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de coke	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de briquet	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de paille	100 kg	100 kg	100 kg
FOURRAGES	Foin	100 kg	100 kg	100 kg
	Paille	100 kg	100 kg	100 kg
	Strou	100 kg	100 kg	100 kg
	Herminette	100 kg	100 kg	100 kg
	Trèfle	100 kg	100 kg	100 kg
	Lucerne	100 kg	100 kg	100 kg
	Ray	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
MATERIALS	Grès	100 kg	100 kg	100 kg
	Sable	100 kg	100 kg	100 kg
	Cailloux	100 kg	100 kg	100 kg
	Gravier	100 kg	100 kg	100 kg
	Granit	100 kg	100 kg	100 kg
	Marbre	100 kg	100 kg	100 kg
	Plâtre	100 kg	100 kg	100 kg
	Ciment	100 kg	100 kg	100 kg
	Brique	100 kg	100 kg	100 kg
	Pierre	100 kg	100 kg	100 kg

— 23 —

Suite du Tarif.

CHAPITRE ou SECTION	OBJETS ou MARCHANDISES	QUANTITÉ ou Poids	UNITÉ ou Mesure	DESCRIPTION
MARCHANDISES	Blé, seigle, orge, avoine, etc.	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de blé	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de seigle	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'orge	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'avoine	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de maïs	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de sarrasin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de lin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de fèves	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de pois	100 kg	100 kg	100 kg
COMBUSTIBLES	Charbon de bois	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de terre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de pierre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de lignite	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de tourbe	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de schiste	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de houille	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de coke	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de briquet	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de paille	100 kg	100 kg	100 kg
FOURRAGES	Foin	100 kg	100 kg	100 kg
	Paille	100 kg	100 kg	100 kg
	Strou	100 kg	100 kg	100 kg
	Herminette	100 kg	100 kg	100 kg
	Trèfle	100 kg	100 kg	100 kg
	Lucerne	100 kg	100 kg	100 kg
	Ray	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
MATERIALS	Grès	100 kg	100 kg	100 kg
	Sable	100 kg	100 kg	100 kg
	Cailloux	100 kg	100 kg	100 kg
	Gravier	100 kg	100 kg	100 kg
	Granit	100 kg	100 kg	100 kg
	Marbre	100 kg	100 kg	100 kg
	Plâtre	100 kg	100 kg	100 kg
	Ciment	100 kg	100 kg	100 kg
	Brique	100 kg	100 kg	100 kg
	Pierre	100 kg	100 kg	100 kg

— 24 —

Suite du Tarif.

CHAPITRE ou SECTION	OBJETS ou MARCHANDISES	QUANTITÉ ou Poids	UNITÉ ou Mesure	DESCRIPTION
MARCHANDISES	Blé, seigle, orge, avoine, etc.	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de blé	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de seigle	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'orge	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'avoine	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de maïs	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de sarrasin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de lin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de fèves	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de pois	100 kg	100 kg	100 kg
COMBUSTIBLES	Charbon de bois	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de terre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de pierre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de lignite	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de tourbe	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de schiste	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de houille	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de coke	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de briquet	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de paille	100 kg	100 kg	100 kg
FOURRAGES	Foin	100 kg	100 kg	100 kg
	Paille	100 kg	100 kg	100 kg
	Strou	100 kg	100 kg	100 kg
	Herminette	100 kg	100 kg	100 kg
	Trèfle	100 kg	100 kg	100 kg
	Lucerne	100 kg	100 kg	100 kg
	Ray	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
MATERIALS	Grès	100 kg	100 kg	100 kg
	Sable	100 kg	100 kg	100 kg
	Cailloux	100 kg	100 kg	100 kg
	Gravier	100 kg	100 kg	100 kg
	Granit	100 kg	100 kg	100 kg
	Marbre	100 kg	100 kg	100 kg
	Plâtre	100 kg	100 kg	100 kg
	Ciment	100 kg	100 kg	100 kg
	Brique	100 kg	100 kg	100 kg
	Pierre	100 kg	100 kg	100 kg

— 25 —

Suite du Tarif.

CHAPITRE ou SECTION	OBJETS ou MARCHANDISES	QUANTITÉ ou Poids	UNITÉ ou Mesure	DESCRIPTION
MARCHANDISES	Blé, seigle, orge, avoine, etc.	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de blé	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de seigle	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'orge	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine d'avoine	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de maïs	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de sarrasin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de lin	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de fèves	100 kg	100 kg	100 kg
	Farine de pois	100 kg	100 kg	100 kg
COMBUSTIBLES	Charbon de bois	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de terre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de pierre	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de lignite	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de tourbe	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de schiste	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de houille	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de coke	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de briquet	100 kg	100 kg	100 kg
	Charbon de paille	100 kg	100 kg	100 kg
FOURRAGES	Foin	100 kg	100 kg	100 kg
	Paille	100 kg	100 kg	100 kg
	Strou	100 kg	100 kg	100 kg
	Herminette	100 kg	100 kg	100 kg
	Trèfle	100 kg	100 kg	100 kg
	Lucerne	100 kg	100 kg	100 kg
	Ray	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
	Chicoupe	100 kg	100 kg	100 kg
MATERIALS	Grès	100 kg	100 kg	100 kg
	Sable	100 kg	100 kg	100 kg
	Cailloux	100 kg	100 kg	100 kg
	Gravier	100 kg	100 kg	100 kg
	Granit	100 kg	100 kg	100 kg
	Marbre	100 kg	100 kg	100 kg
	Plâtre	100 kg	100 kg	100 kg
	Ciment	100 kg	100 kg	100 kg
	Brique	100 kg	100 kg	100 kg
	Pierre	100 kg	100 kg	100 kg

En 1933, le bureau central de l'octroi est établi « à la place de la baraque du cantonnier située plus haut, vers Bonneuil ». On peut encore l'observer de nos jours en se rendant au 237 rue du Général Leclerc.



*Ancien octroi de Créteil en juillet 2018
Archives municipales*

Le 1er août 1943, le gouvernement de Vichy décide de supprimer l'octroi intercommunal de la région parisienne. La nouvelle est communiquée aux élus de la commune et à la population le 27 août 1943, date qui marque la fin de l'octroi à Créteil.

L'octroi, qui était peu apprécié des cristoliens (car soupçonné de favoriser la « vie chère »), n'empêcha pas le commerce cristolien de se développer. Les vendanges cristoliennes suscitent le développement des premiers lieux de socialisation modernes : dès 1806, la boutique de M. MOURET, marchand de vin de la place de l'Eglise, possède une salle à boire et une salle de danse.



*La Grande rue (actuelle rue du Général Leclerc) – Etablissement Mouret
2Fi43, Archives municipales*

Vers 1900, le commerce cristolien est florissant. En témoignent les nombreuses cartes postales montrant les commerces aux alentours de l'église. Sur certaines, on peut apercevoir les voies du tramway qui a longtemps circulé dans le centre de Créteil, reliant la ville à Paris (terminus au Louvre).





4, Crétell — Grande-Rue



2Fi54
Archives municipales



2Fi40
Archives municipales

En 1965, la ville de Créteil est choisie comme chef-lieu du Val-de-Marne.
On construit alors plusieurs milliers de logements et de nouveaux équipements destinés à des cristoliens toujours plus nombreux. Les cultures céréalières ou maraîchères diminuent, cédant leur place à de nouvelles constructions dues à l'essor du « Nouveau Créteil » : l'hôpital Henri Mondor (1966), la Préfecture (1968) ou encore l'Hôtel-de-Ville (1972).



*Ferme du chemin de mesly en 1972
105Fi714, Fonds LOCURATOLO, Archives municipales*



*Cloches des maraîchers devant la Préfecture en construction, 1968-1970
10Fi60, Fonds SEMAEC, Archives municipales*



Champs de maraîchers, 1970
Fonds Madame VINCENT, Archives municipales

Au début des années 1970, les derniers maraîchers sont expropriés
pour laisser place aux constructions du Nouveau Créteil.
Et c'est en 1971 qu'ont lieu les dernières moissons à Créteil.



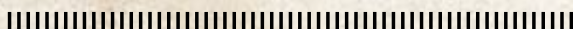
Dernières moissons à Créteil, 1971
105Fi488, Fonds LOCURATOLO, Archives municipales



Dernières moissons à Créteil, 1971
Fonds LOCURATOLO, Archives municipales



Ville de Créteil



Cette exposition a été conçue et présentée par le service des Archives municipales.

Si l'histoire de la ville de Créteil vous intéresse,
le service reçoit les lecteurs sur rendez-vous du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h dans ses locaux à l'Hôtel-de-Ville (1er sous-sol).

Pour nous rendre visite, contactez-nous au 01.49.80.92.94 (poste 42 15)
ou par mail à l'adresse archives@ville-creteil.fr